

FICHE D'INSCRIPTION 2023

Grille des tarifs

QUOTIENT FAMILIAL CAF MSA réel	0à 250	251 à 500	501à750	751 à 1100	1101 et +
JOURNEE					
1 enfant	12	14	16	18	20
2 enfants*	22	26	30	34	38
3 enfants*	30	36	42	48	54
FORFAIT 5 JOURS**					
1 enfant	57	67	77	87	97
2 enfants*	107	127	147	167	187
3 enfants*	147	177	207	237	267

*Pour profiter du tarif 2 ou 3 enfants, il faut que les enfants soient inscrits sur la même journée d'activités.

**Le tarif à la semaine ne s'applique que si un seul et même enfant vient tout au long de la même semaine.

Une cotisation sera demandée pour chaque inscription : adhésion à l'Archipel + amplitude horaire CAF (4€ d'adhésion pour le 1^{er} enfant et 1€ pour le(s) suivant(s) + 1€/enfant CAF)

Joindre avec la fiche d'inscription :

- Une fiche renseignement/sanitaire par enfant
- Une attestation de responsabilité civile et individuelle d'accident **EXTRASCOLAIRE**
- La Photocopie des pages vaccination du carnet de santé
- Le règlement des Accueils de loisirs signé (dernière page)
- Une attestation du quotient familial de la CAF ou de la MSA comportant le numéro d'adhérent (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué)
- Les Bons Vacances de la MSA (si concerné)
- Le chèque de règlement libellé à l'ordre du CS ARCHIPEL
- Les chèques vacances non complétés et CESU garde d'enfants
- **Nous ne prenons plus les bons vacances CAF de la Loire.**

« Attention l'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement si le dossier est complet »

Dossier à télécharger sur le site : <https://www.centresocial-archipel.fr/>

Renseignements adhésions Centre social

- J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants(noms et prénoms)..... à l'ARCHIPEL en les inscrivant sur (nom du village).....
- J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants (noms et prénoms)..... à l'ARCHIPEL sur une autre activité durant l'année scolaire 2022-2023.

Semaine du au juillet 2023

Enfant Nom/Prénom	Date de naissance	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Participation Adhésion CSC + CAF	Total par enfant
TOTAL								

Mode de règlement

- Chèque :€ Espèce :€
- Chèque vacances/CESU :€ Autre :€

Date d'encaissement au 26 juin 2023, si problème merci de préciser la date d'encaissement.....

J'ai pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs et en accepte les conditions.

(Règlement consultable via : <https://www.centresocial-archipel.fr/>)

Signature(s) :